

REUNION DU 9 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : MORIN – OLLIVIER – MAUGENET – MAUBOURGUET – MORILLON – DUSSEAU
CONSTANTIN – KAMATE-LACOUR

ABSENTS : BARKA

EXCUSES : BOCHET – LARTIGUE – LEGERE – DESME – GARCIA

Secrétaire de séance : OLLIVIER

Monsieur BOCHET Gérald donne pouvoir à Madame MAUGENET Sabrina.
Madame LARTIGUE Maëva donne pouvoir à Madame MORILLON Stéphanie.
Madame GARCIA Dounia donne pouvoir à Monsieur MAUBOURGUET Laurent.
Monsieur LEGERE Johnny donne pouvoir à Monsieur CONSTANTIN Florian.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter les points suivants :

- Vente parcelle ZK 215
- Décision modificative
- Annulation délibération du 3 septembre 2021 relative au siège social du SIVOS

VENTE PARCELLE ZK 215 :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MORILLON Stéphanie souhaite acheter la parcelle cadastrée section ZK 215 du lotissement communal, d'une superficie de 1 100 m² au prix de 22 000.00 €.

Madame MORILLON quitte la salle afin que le Conseil Municipal prenne une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférant à cette vente.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DECISION MODIFICATIVE n°2 :

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de réaliser des travaux de voirie supplémentaire. Un devis a été signé au mois d'août pour un montant de 8 250.00 €.

Ces travaux étant terminés, il convient d'affecter des crédits à l'opération voirie afin de régler la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

7381 – taxes add droits de mutation - 8 250.00 €

023 – virement à la section d'investissement +8 250.00 €

Section d'investissement

021 – virement de la section de fonctionnement +8 250.00 €

2151 – réseaux de voirie +8 250.00 €

opération 72 – voirie

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

ANNULATION DELIBERATION DU 3 SEPTEMBRE 2021 RELATIVE AU SIEGE SOCIAL DU SIVOS :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le changement de siège social du SIVOS FONTET-HURE-LOUPIAC entraîne une modification statutaire et ne peut être initié que par le syndicat.

Aussi, il convient d'annuler la délibération du 3 septembre 2021 dans laquelle le Conseil Municipal émettait un avis favorable au changement d'adresse de siège social du SIVOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 3 septembre 2021 relative au siège social du syndicat scolaire.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT :

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal nomme :

- représentant titulaire : Mylène MORIN
- représentant suppléant : Gérald BOCHET

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

MISSION COMPLEMENTAIRE RETRAITES – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION :

Il est exposé au Conseil Municipal la mission du Centre de Gestion de la Fonction Publique auprès des collectivités et plus particulièrement son service retraites. Ce dernier apporte une assistance dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations etc) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels.

Le service retraites a la possibilité d'aider les collectivités territoriales adhérentes au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plate-forme multicomptes Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre commune, cette participation annuelle s'élèverait à 60 € (soixante euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à cette mission complémentaire
- de confier au service retraites du Centre de Gestion la délégation de gestion sur la plate-forme Pep's
- d'autoriser madame Le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA SPA :

La commune est liée par convention avec la Société Protectrice des Animaux de BORDEAUX, laquelle assure la fourrière. Son rôle est, en effet, d'accueillir les animaux trouvés errants sur la voie publique.

La convention expire le 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention liant la commune à la SPA et autorise Madame Le Maire à signer une nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er}. janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS ET DES GARAGES COMMUNAUX :

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la revalorisation des loyers des logements et des garages communaux au 1^{er}. janvier 2022. Cette augmentation est calculée en fonction de l'indice de référence des loyers, soit une augmentation de 0.42 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réactualiser les loyers au 1^{er}. janvier 2022 en appliquant une augmentation de 0.42 %.

Le montant des loyers sera mensuellement de :

logement n°1 de la poste : 408.14 €

logement n°2 de la poste : 375.52 €

logement n°3 de la poste : 244.10 €

logement de l'école : 472.42 €

logement de l'épicerie : 499.88 €

garages : 20.34 €

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RENOUVELLEMENT PARTENARIAT AXA SANTE COMMUNALE :

Madame Mylène MORIN, Maire, ne participe pas au vote.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le partenariat avec la Compagnie d'assurance AXA en ce qui concerne l'offre promotionnelle « santé communale », laquelle a pour objet de proposer une offre de complémentaire santé à des conditions tarifaires promotionnelles aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le partenariat avec la compagnie AXA pour l'offre « santé communale » et le partenariat avec cette même compagnie pour l'offre « dépendance ».

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

PROJET DE L'ASSOCIATION DE L'AVIRON :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du club intercommunal de l'aviron Réolais, à savoir l'achat d'une parcelle dans la continuité de leur propriété de HURE afin de construire des locaux avec sanitaires pour accueillir les adhérents.

PLUi :

Il est présenté au Conseil Municipal le plan de zonage et localisation non exhaustive de remarques PPA en ce qui concerne le PLUi. Il est également rappelé que le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de HURE le 13 décembre 2021 de 17h00 à 19h00.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE :

La direction des Voies Navigables de France propose la création d'une deuxième zone de stationnement longue durée pour bateaux de plaisance le long du canal. Il est présenté au Conseil Municipal une carte précisant la localisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande et suggère à VNF de reformuler une proposition dans laquelle la zone de stationnement serait située hors vis-à-vis de toute habitation.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Il est décidé de donner suite à cette démarche dès 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

Une démarche « boîtes solidaires » a été instituée par le secours populaire. Il est possible de réaliser des dépôts à l'école de FONTET jusqu'au 13 décembre 2021 pour distribution durant la période de Noël.

Un administré s'est positionné en vue de racheter et de gérer le bar de HURE. Madame Le Maire a pris contact avec la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde et le pôle territorial afin d'obtenir des éléments permettant un accompagnement dans ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 51.